



Berne, le 15.02.2016

Prise de position de ProCoRe au sujet de la prostitution de rue

ProCoRe, fondé en 2000, est un réseau d'organisations et personnes concernées, actif au niveau national, qui défend les intérêts des TdS en Suisse et qui militent pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. ProCoRe reconnaît la prostitution en tant que réalité sociale et activité professionnelle à part entière.

La prostitution est depuis 1942 une prestation légale en vertu du droit de la migration, du droit du travail et du code pénal.

Le terme travail du sexe signifie tous les actes sexuels rémunérés. Le travail du sexe a lieu dans des salons de massage, des clubs, des bars à contact, par le biais des services escort (etc...) ou dans l'espace public, en tant que prostitution de rue.

La prostitution de rue ne représente qu'une petite partie du commerce du sexe en Suisse. Dans l'opinion publique cette partie visible du travail du sexe est souvent considérée comme choquante ou pour le moins dérangeante.

Par cette prise de position au sujet de la prostitution de rue nous souhaitons, en tant qu'experts, contribuer à un dialogue ouvert et informé.

Chaque lieu de travail implique des conditions cadre et des exigences différentes auxquelles les TdS sont confrontées.

C'est pourquoi ProCoRe s'engage pour le droit de concevoir (individuellement) et de manière autodéterminée l'environnement professionnel et les conditions de travail. Par ce biais ProCoRe souhaite contribuer à améliorer la sécurité des TdS lors de l'exercice de leur métier.

Autodéterminées, indépendantes, flexibles et mobiles

Les TdS de rue sont en mesure de négocier de manière autodéterminée avec leurs clients. Ici pas d'intermédiaire. Le cadre temps/l'horaire de leur travail peut être choisi librement par elles-mêmes dans les limites des prescriptions/directive des autorités publiques. Cette indépendance leur permet flexibilité et mobilité. L'infrastructure est simple, il en résulte moins de frais fixes. L'estime de soi des TdS est intimement lié au choix du fonctionnement/manière de travailler.

Une situation « intra muros », voire centrale augmente la sécurité des TdS

Un lieu central et animé proche du centre-ville et des transports publics augmente la sécurité des TdS de rue. Les structures déjà existantes sont exploitées et garantissent un meilleur accès aux prestations sociales. Il est ainsi possible d'avoir recours à des offres d'aides et de conseils. Une intégration dans le tissu urbain et un bon voisinage agira contre l'exclusion des TdS. Une décentralisation de la prostitution de rue vers les zones industrielles ou vers la périphérie favorise par contre la stigmatisation, l'isolation des TdS et leur exposition à d'éventuelles violences.

La visibilité augmente la protection

Tous les TdS doivent trouver par elles-mêmes, à quel endroit elles pourront le mieux proposer leurs prestations, où elles se sentent le plus en sécurité et dans quels domaines se situent leur points forts/qualités. Quelques fois des lieux de travail différents doivent être testés avant de trouver le bon. La prostitution est une réalité sociale et doit être acceptée en tant que telle, sans réserves moralisatrices.

La fermeture ou décentralisation des zones de prostitution de rue ont pour but d'invisibiliser le travail du sexe. Les TdS de rue sont ainsi obligées de travailler dans des endroits isolés. Cette mesure augmente leur vulnérabilité. Cela prépare le terrain à l'exploitation, aux violences, à l'isolation et à la précarisation.

Le lieu de travail des TdS est le domaine public. C'est justement cette visibilité et cette acceptation qui ajoute à la protection des TdS. Les atteintes aux droits humains et les entraves à la liberté d'action, les pressions sur les tarifs et les prestations pourront ainsi être mieux détectées.

Pour toutes ces raisons ProCoRe recommande à chaque ville :

- de maintenir la prostitution dans les centres urbains ou de favoriser cette tendance,
- qu'au nom de la sécurité des TdS aucune éviction vers les zones industrielles ou vers la périphérie n'ait lieu,
- que la prostitution de rue reste une activité indépendante,
- qu'aucune de restriction de zone ou des heures de travail ne soit appliquée.

Perspective

L'évolution politique vers une plus de réglementation, régularisation et de répression pousse les TdS dans de nouvelles dépendances et favorise ni l'autodétermination ni la protection des TdS. La tendance de vouloir les rendre invisibles précarise la situation des TdS et entrave tout dialogue ou campagne de sensibilisation.